

REGLEMENT DU JEU
« Roue de la Chance - Auchan Drive »

Article 1. Organisation

1.1. La société anonyme CHRISTAL S.A. dont le siège social est établi au 5 Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) de Luxembourg sous le numéro B105408, (« Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé «Roue de la Chance - Auchan Drive » (« Jeu ») pour ses points de retrait Drive : Foetz, Bertrange, Cloche d'Or et Munsbach ainsi que son service de livraison à domicile. Le jeu est organisé en ligne sur la plateforme Qualifio.

Article 2. Durée

2.1. Le Jeu a lieu du à partir du 1 juin 2022 à 08:00 heure au 30 juin 2022 selon les conditions et modalités détaillées ci-après.

Article 3. Conditions générales de participation

3.1. La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations.

3.2. La participation au Jeu est ouverte aux adultes d'au moins dix-huit (18) ans quelle que soit leur nationalité, résidents au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3. La participation au Jeu est valable selon les modalités décrites au point 4.1.

3.4. Les membres du personnel de la Société Organisatrice et de toute société ou prestataire participant, directement ou indirectement à la mise en œuvre du Jeu, ainsi que les membres de leur famille, y compris les concubins, ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

Article 4. Modalités de participation et déroulement du Jeu

4.1. Pour participer au tirage au sort selon les modalités décrites à l'Article 5.2 et tenter de gagner les Lots (tel que défini à l'Article 5.1 ci-après), les participants doivent :

- a) Avoir un compte Auchan Drive
- b) Commander sur Auchan Drive une commande à retirer ou à se faire livrer aux dates suivantes
 - samedi 04/06/22
 - dimanche 05/06/2022
 - samedi 11/06/2022
 - dimanche 12/06/2022
 - samedi 18/06/2022
 - dimanche 19/06/2022
 - samedi 25/06/2022
 - dimanche 26/06/2022
- c) Récupérer le ticket dans sa commande et scanner le QR Code ou se rendre sur le lien du jeu (<https://bit.ly/Roue-Drive>).
- d) Renseigner ses coordonnées (Nom, prénom, adresse mail liée à la commande)

4.2. Le Jeu est limité à une seule participation par commande. La Société Organisatrice procédera à un contrôle des doublons sur la base des informations collectées pour la participation au jeu.

4.3. En participant au Jeu et en acceptant le présent règlement, les gagnants des lots désignés conformément à l'Article 5.1, acceptent d'être photographiés lors de la remise des Lots, et autorisent la Société Organisatrice à utiliser si elles le souhaite les photographies ainsi prises lors de la remise des Lots dans le cadre de toute opération de communication autour des résultats du Jeu, y compris sur internet, et notamment sur le site www.auchan.lu, et sur les réseaux sociaux de la Société Organisatrice.

4.4. Tout non-respect, toute fraude ou tentative de fraude de la part d'un participant, et notamment tout contournement ou refus de respecter les règles exposées aux Articles 3, 4.1, 4.2 et 4.3 entraîne son exclusion du Jeu et la perte de tout droit aux Lots.

Article 5. Lot et attribution

5.1. Les lots à gagner sont :

- 500 bons de 2 euros sur Auchan Drive, sans minimum d'achat, fin de validité le 31/12/2022
- 100 bons de 5 euros sur Auchan Drive, sans minimum d'achat, fin de validité le 31/12/2022
- 1 bon de 1000 euros sur Auchan Drive, sous forme de 10 bons de 100 euros, fin de validité le 01/06/2023

Chaque jour ouvré, la Société Organisatrice contactera les gagnants des Lots par mail afin de leur communiquer les codes de réductions.

5.2. Les gagnants seront déterminés au hasard via la plateforme Qualifio. Après le tirage de la roue, les gagnants obtiendront un écran leur indiquant qu'ils ont gagné et qu'ils seront rapidement contactés par email.

5.3. Les Lots gagnés par les gagnants ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Article 6. Contestation du Jeu

6.1. La détermination du gagnant ne pourra donner lieu à aucun recours, sous réserve des dispositions impératives de la loi.

Article 7. Limitation de responsabilité

7.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, susceptibles d'affecter le Jeu.

7.2. Si dans de telles circonstances, la Société Organisatrice était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier la durée du Jeu ou annuler celui-ci, elle mettra en place les moyens techniques nécessaires pour informer les participants.

7.3. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-respect par le gagnant des conditions d'utilisation du Lot gagné.

7.4. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée.

Article 8. Divisibilité

8.1. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses.

Article 9. Données personnelles

9.1. Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du Jeu pourront faire l'objet d'un traitement automatisé par la Société Organisatrice, afin de déterminer le gagnant du Jeu, de communiquer avec ces derniers et de constituer les preuves pertinentes du Jeu.

9.2. Les données collectées seront conservées pendant la durée nécessaire à l'attribution des Lots, aux opérations de communication entre le gagnant et la Société Organisatrice, ainsi que pour des besoins de preuves du Jeu.

9.3. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, chaque participant bénéficie du droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, qu'il pourra exercer en écrivant à CHRISTAL SA S.A., Service Clients, 5 Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg. Pour toute information complémentaire concernant le traitement des données personnelles des participants, les participants au jeu peuvent consulter la politique de confidentialité des données personnelles accessible sur le site internet www.auchan.lu.

Article 10. Dépôt et consultation du règlement du Jeu

10.1. Le présent règlement est disponible sur le lien du jeu via la plateforme Qualifio. Il est par ailleurs envoyé gratuitement par la Société Organisatrice à toute personne qui en fait la demande dans les conditions suivantes :

La demande se fait par écrit à l'adresse de la Société Organisatrice en précisant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays), et ne peut pas être effectuée par téléphone ;

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sous la forme d'un timbre postal au tarif en vigueur, dans un délai de quatre (4) semaines à partir de la réception de la demande écrite et dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 11. Langue et loi applicable

11.1. Le Jeu, le présent règlement, le formulaire d'inscription sur le catalogue, ainsi que la documentation promotionnelle du Jeu, sont réalisés en langue française. Si vous avez des difficultés d'interprétation liée à la langue, nous vous recommandons de ne pas y participer.

11.3. Le Jeu, le présent règlement, le formulaire d'inscription, ainsi que la documentation promotionnelle du Jeu, sont régis par le droit luxembourgeois.

Le 30/05/2022 à Luxembourg